République et canton de Genève
POUVOIR JUDICIAIRE
Tribunal civil

RECU 23 MAR. 2018

Tribunal de première instance
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3736
CH - 1211 GENEVE 3

Réf :
à rappeler lors de toute communication

ORDONNANCE
DU JEUDI 22 MARS 2018

Partie demanderesse

Monsieur S
c/o Me ROULET Jacques
BRS Avocats
Boulevard des Philosophes 9
1205 Genève

Partie défenderesse

AMAG AUTOMOBIL-UND MOTOREN AG
c/o Me W
Rue
Case postale
1211 Genève

Ce jour, le Tribunal rend l'ordonnance suivante :

Vu la demande,

Vu la procédure,

Vu le bordereau de pièces complémentaire expédié au greffe le 15 mars 2018 par S

Par ces motifs,
LE TRIBUNAL :

- Transmet à AMAG AUTOMOBIL-UND MOTOREN AG le bordereau de pièces complémentaire expédié par S le 15 mars 2018.
- Lui fixe un délai au **26 avril 2018** pour se déterminer sur les novas.

Juge

La présente ordonnance est communiquée pour notification par le greffe le 22 mars 2018